



Rubrique: Communications d'entreprises
Sous-rubrique: Invitation à l'assemblée générale
Date de publication: SHAB - 04.05.2020
Numéro de publication: UP04-0000001999
Canton: VD

Entité de publication:
AIREIS SA, Chemin du Pierrier 1, 1815 Clarens
Annexes:
AGO20_Convocation AGO_FOSC_VFINALE.pdf

Invitation à l'assemblée générale ordinaire de AIREIS SA

AIREIS SA
CHE-101.826.115
chemin du Pierrier 1
1815 Clarens

Indications concernant l'assemblée générale:
25.05.2020, 10:30 heures, CLARENS

Texte d'invitation/ordre du jour:
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES
Lundi 25 mai 2020 à 10h30 dans les locaux de Airesis SA,
Chemin du Pierrier 1, 1815 Clarens
Informations concernant l'organisation de l'Assemblée générale

Tenue de l'Assemblée générale à huit clos

En raison du classement de la situation du COVID-19 par le Conseil Fédéral en "situation extraordinaire" selon la loi sur les épidémies et l'interdiction de toutes manifestations en Suisse, le Conseil d'administration a décidé de tenir l'Assemblée générale conformément à l'art. 6a de l'Ordonnance 2 sur les mesures destinées à lutter contre le coronavirus (COVID-19) sans la présence physique des actionnaires.

Ordre du jour et propositions du Conseil d'administration

- 1. Rapport de gestion 2019**
- 2. Décharge du Conseil d'administration**
- 3. Affectation du bénéfice**
- 4. Votes sur la rémunération des membres du Conseil d'administration et de la direction**
 - 4.1 Vote contraignant sur le montant global maximum de la rémunération fixe des membres du Conseil d'administration**
 - 4.2 Vote contraignant sur le montant global maximum de la rémunération des membres de la direction**
 - 4.3 Vote consultatif sur le Rapport de rémunération 2019**
- 5. Elections**
 - 5.1 Election du Conseil d'administration**
 - 5.1.1 Election de Monsieur Marc-Henri Beausire**
 - 5.1.2 Election de Monsieur Pierre Duboux**
 - 5.1.3 Election de Monsieur Laurent Jaquenoud**
 - 5.2 Election du Président du Conseil d'administration**
 - 5.3 Election du Comité de rémunération**
 - 5.3.1 Election de Monsieur Pierre Duboux**
 - 5.3.2 Election de Monsieur Laurent Jaquenoud**
- 6. Election de l'organe de révision.**
- 7. Election du représentant indépendant**

4.3 Vote consultatif sur le Rapport de rémunération 2019

5. Elections

5.1 Election du Conseil d'administration

5.1.1 Election de Monsieur Marc-Henri Beausire

5.1.2 Election de Monsieur Pierre Duboux

5.1.3 Election de Monsieur Laurent Jaquenoud

5.2 Election du Président du Conseil d'administration

5.3 Election du Comité de rémunération

5.3.1 Election de Monsieur Pierre Duboux

5.3.2 Election de Monsieur Laurent Jaquenoud

6. Election de l'organe de révision.

7. Election du représentant indépendant

Vote

Seuls les actionnaires inscrits au registre des actions avec droit de vote en date du 30 avril 2020 à 16h00 pourront exercer leur droit de vote. Aucune inscription au registre des actions ne sera opérée du 30 avril à 16h00 au 25 mai 2020 inclus. Seuls les actionnaires inscrits avec droit de vote au 30 avril 2020 à 16h00 (jour de référence) seront habilités à voter lors de l'Assemblée générale ordinaire 2020 ou à désigner un représentant.

Représentant indépendant

En raison des circonstances exceptionnelles évoquées ci-dessus, tout actionnaire d'Airesis SA, souhaitant exercer son droit de vote, a l'obligation de se faire représenter à l'Assemblée générale par le représentant indépendant. Pour donner procuration et donner les instructions au représentant indépendant, les actionnaires doivent utiliser le formulaire joint à l'invitation et l'envoyer à Monsieur Frédéric Baudin, domicilié à Engadinstrasse 48, 7000 Chur/Coire ou par email à frederic.baudin@bluewin.ch, avant le mercredi 20 mai 2020 au plus tard. Le traitement des formulaires qui arriveront auprès du représentant indépendant après le 20 mai 2020 n'est pas garanti. Selon l'article 10 al. 2 de l'Ordonnance contre les

rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb), lorsque le représentant indépendant n'a reçu aucune instruction, il s'abstient.